

77bis

8081 - 10. 11. 1848

Votre Gouvernement a décidé que les deux francs
de Banque seroient à la charge des élèves.

M. l'ambassadeur nous a autorisé à faire
payer à nos cours du 1.^{er} janv. dernier jusqu'à
1.^{er} janv. prochain à Monsieur Ormer ce qui
avec les francs d'étude fera une somme de
Fr. 894-80 ou la valeur dont pour cette fois
il nous donnera une quittance séparée.

Et à Monsieur Clerkin 2. mois courus
du 1.^{er} janv. dernier jusqu'au 1.^{er} janv. prochain
ce qui avec les francs d'étude fera Fr. 447-40
dont nous lui demandons également une quittance
séparée.

Ces 2. quittances devront être conçues d'après
le modèle ci-joint de même que celles qui
vous ~~ont~~ donnera par la suite à M. Estonia
mais à compter de janvier nous vous invitons
à nous tenir dans une seule et même quittance

Et comme vous êtes provisoirement Messieurs
sous la direction de M. Gethiers, les quittances
devront être visées par lui avant d'être payés

178

Modèle de quittance pour les deux élèves réunis.

Nous avons reçu de Monsieur Marin Estonia, d'ordre de
Monsieur Audenet & Stingerland de Paris, et pour
compte de S. E. de maréchal Verhuell ambassadeur
de Sa Majesté le Roi de Hollande près Sa Majesté
l'Empereur des Français et Roi d'Italie, la valeur
de deux cents florins argent courans de Hollande
pour un mois échu le -----
de notre traitement à raison de douze cents florins
par an pour chacun, en qualité de pensionnaires de
Sa Majesté le Roi de Hollande envoyés à Rome
pour la peinture.

Reçu de plus la valeur de ~~vingt quatre~~ ^{quatre vingt huit} francs
en remboursement de nos frais d'études pendant
le dit mois.

Dont quittance faite double pour une seule
et même. à Rome le -----

Je soussigné Directeur de
l'École Française à Rome chargé
provisoirement de la direction des
élèves hollandais.